



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin



Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 12 mars 2025
ID : 059-215902073-20250308-26_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08/03/2025

Date de convocation : 27.02.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le huit mars
Date de publication : 29.02.2025	Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 19 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 3 Absents : 2 Ont pris part au vote : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Tiffanie SURIA, Mme Sandrine PONCHANT. ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Cédric LATOUCHE. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°26-2025-DF-RK

Objet : Vote du Budget primitif – Budget principal - Exercice 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du conseil municipal du 08 Février 2025. Il rappelle également que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au Représentant de l'Etat.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non dénouées en fin d'année la journée complémentaire.

Enfin il rappelle à l'Assemblée délibérante que conformément à la législation, chaque conseiller municipal a été destinataire des documents budgétaires selon les délais impartis.

Le budget se présente en deux parties :

- **Une section de FONCTIONNEMENT** qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la « GESTION COURANTE » des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de FONCTIONNEMENT, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement permet d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.
- **Une section d'INVESTISSEMENT** qui présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'INVESTISSEMENT est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Les reports de la section d'investissement 2024 sont intégrés au budget primitif 2025.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses soit pour le budget qui vous est présenté à :

- **Section de Fonctionnement : 7 300 263,01€**
- **Section d'investissement : 4 663 466,18€**

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **De débattre** sur le projet de budget primitif de la commune l'exercice 2025, tel que présenté
- **D'adopter** le budget primitif 2025 de la Commune de la façon suivante :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - Par chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire, à défaut le 1^{er} adjoint, à signer tous les actes à intervenir

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

000026

Date de convocation : 27/02/2025

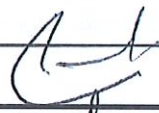
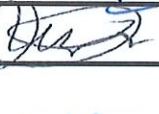
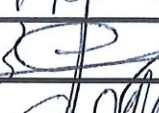
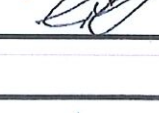
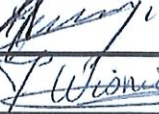
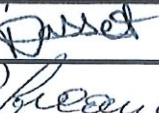
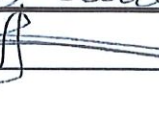
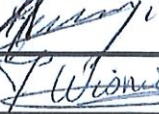
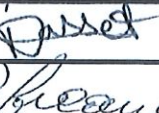
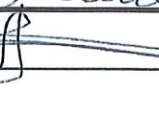
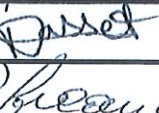
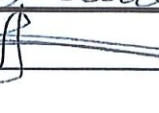
Présenté par Le Président (1),

A ESCAUTPONT, le 08/03/2025

Délibéré par l'assemblée de la Commune d'ESCAUTPONT(2), réunie en session ordinaire

A ESCAUTPONT, le 08/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante de la Commune d'ESCAUTPONT (2),(3).

001. KRUSZYNSKI Raphaël , Maire	
002. FRERE Jean-Luc , Adjoint au Maire	
003. LEGRAND-DUFRESNOY Eveline , Adjoint au Maire	
004. RENARD Michel , Adjoint au Maire	
005. ROLY-EL HIBA Catherine , Adjoint au Maire	
006. LATOUCHE Patrick , Adjoint au Maire	
007. PLUMECOCQ-FIQUET Christine , Adjoint au Maire	
008. LECLERCQ Benjamin , Adjoint au Maire	
009. LEGRAND-DELHAYE Joëlle , Adjoint au Maire	
010. LIETARD Jean-Claude , Conseiller Municipal	
011. BULENS Jean-Luc , Conseiller Municipal	
012. DEBOSZ Sylviane , Conseiller Municipal	
013. DURIEUX-PATRIS Patricia , Conseiller Municipal	
014. HERLAUD Daniel , Conseiller Municipal	
015. MARMIGNON Didier , Conseiller Municipal	
016. WISNIEWSKI-BRICOUT Corinne , Conseiller Municipal	
017. PASSET Monique , Conseiller Municipal	
018. RIBEAUCOUP-CROHEM Corinne , Conseiller Municipal	
019. PONCHANT-CODET Sandrine , Conseiller Municipal	

000026

Commune d'Escautpont (M57) - Commune d'Escautpont - B

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

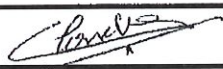
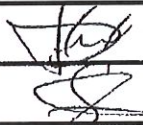
Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250308-26_2025B-DE

S'LO

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

020. TOUATI Benamar , Conseiller Municipal	
021. CHANTREL Romuald , Conseiller Municipal	
022. LATOUCHE Cédric , Conseiller Municipal	
023. BERNUS Virginie , Conseiller Municipal	
024. SURIA Tiffanie , Conseiller Municipal	
025. LANGA Aline , Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

11 mars 2025

12 mars 2025

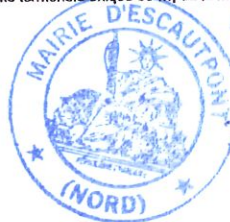
A Escautpont, le 12 mars 2025
Pour le Maire empêché,

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

L. FRERE.

